Droit de succession

Par Benrouz

Bonjour,
Lors du décès de ma mère en 2018, la maison familiale a été évaluée à 200000?. Mon père vit toujours dedans.
J'ai une soeur.
Au décès de mon père quels seront les droits de succession à régler si nous vendons la maison avec ma soeur 250000? ?
Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si la succession ne contient que cette maison, vous serez sous le montant de l'abattement et n'aurez aucun droit de succession.
Par contre vous devrez payer une taxe sur la plus value.